CANDIDATS.

POUR GREFFIER.

Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
W. A. NOTT.
ALFRED ROUSSEAU.

Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
HORATIO DAVIS.
J. Q. A. HOIT.
M. WILLARD.
SAMPSON BLOSSMAN.
ADELIN DREUX.

Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
HENRY PEYCHAUD.
WILLIAM P. BEDLOCK.

Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
RIVIÈRE GARDÈRE.
J. B. FORRESTER MAXENT.
A. E. BIENVENU.
PIERRE M. BERTIN.
MARTIN DURALDE.
ARMAND GUYOL.
RENÉ H. BRUNET.
THOMAS GILMORE.
ROSEMOND DE ARMAS.

Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
JOHN WATKINS.
PROSPER LE BLANC.

POUR JUGE-DE-PAIX:

Nous sommes autorisés à annoncer que M. MANUEL CRUZAT est candidat à la place de Juge de Paix, dans la première municipalité.

M. l'Editeur,—Veuillez annoncer que M. GEORGE Y. BRIGHT, est candidat pour la place de juge de paix de la Seconde Municipalité.

M. l'Editeur.—Veuillez annoncer que M. O. P. JACKSON est candidat à la place de Juge de Paix, dans la première municipalité.

M. l'Editeur. Veuillez annoncer que M. ADOLPHE MAZUREAU est candidat pour une place de Juge de Paix dans la Première Municipalité.

MM les Editeurs. Veuillez annoncer que M. LOUIS LAROQUE TURGEAU est candidat à une des places de Juge de Paix de la 1ère municipalité.

MM les Editeurs. Veuillez annoncer que M. ALPHONSE CANONGE est candidat à la place de juge de paix, dans la Troisième Municipalité.

M. l'Editeur, Veuillez annoncer que WILLIAM ANDRY est candidat pour une place de juge de paix dans la Première Municipalité, et qu'il sera soutenu par SES AMIS.

Nous sommes autorisés à annoncer M. JULES LAMBERT comme candidat à la place de juge de paix, dans la Première Municipalité.

MM les Editeurs de l'Abeille.—Veuillez insérer dans votre estimable journal, que M. JOSEPH MATHIEU MAUREAU, avocat, est candidat à une des places de juge de paix de la Première Municipalité, et qu'il recevra le vote unanime de TOUS SES AMIS.

AVIS est par le présent donné que Charles Dubuet, ... de la paroisse de Plaquemines ... [illegible]

[illegible] ISAAC JOHNSON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. [illegible] Secrétaire d'Etat.

TABAC de la Vieille [illegible] HEPBURN & TURPIN.

CIGARES DE LA HAVANE.—Un grand assortiment à vendre par J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée.

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc, jaune et brun ... à vendre par J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée.

BALAIS EN BLÉ.—[illegible] à vendre par HARROD, DARLING & Co.

FARINE.—[illegible] HARROD, DARLING & Co.

MAQUEREAUX.—[illegible] HARROD, DARLING & Co.

HUILE.—[illegible] HARROD, DARLING & Co.

POMMES.—[illegible] HARROD, DARLING & Co.

RIZ.—[illegible] ROBERT MURPHY.

COGNAC.—[illegible] F. BEYLLE & Co. 79 Tchoupitoulas.

WHISKEY.—[illegible] 116 rue Royale.

CHEMISES FRANÇAISES.

MME HENRY [illegible]

CHAUVIN ET LEWIS
68, Rue de Chartres.

OFFRENT à vendre, en débarquement ... [illegible]

Nouveautés de Printems.

Grand assortiment de Jaconas Français, Batistes, Toiles, Organdies, Mousselines brodées et rayées, Batistes rayées, Barèges et Balzorines, venant d'être débarqués, à des prix très modérés. [illegible]

A VENDRE par les soussignés:
200 colis sucre raffiné de Boston, en pains, moscovados et en poudre.
25,000 sacs en patres, de deux boisseaux et demi.
[illegible] colis thé noir, impérial et poudre à canon.
[illegible] barils maquereaux.
150 caisses excellent blanc de baleine, New Bedford.
20 serons indigo, 100 caisses savon steamboat.
750 barils clous de Boston.
50 barriques riz de la Caroline.
31 mars NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

AVIS AUX MILITAIRES.

LES membres du YANKEE BAND, informent respectueusement les militaires de la Nouvelle-Orléans, qu'ils se sont formés en corps qui sera connu à l'avenir sous le nom de NEW ORLEANS BRASS BAND, et qu'ils s'étant pourvu d'un bel uniforme, ils seront à même de faire de la musique pour les militaires, les corps civils, les bals, réunions et sérénades.
On pourra laisser un mot au magasin de musique de M. John Lindner, No. 47, rue de Chartres à celui de M. B. Casey, encoignure Commune et Camp, ou chez M. C. Hopf, chef d'orchestre du corps, No. 257, rue Conti, et le corps de musique se rendra au lieu et à l'heure qu'on désirera l'avoir. 21 jan—90

LEONARD STURTEVANT & Co.—MARCHANDS COMMISSIONNAIRES, ET EXPEDITEURS. Vendent en gros: de l'huile de baleine, de sperme et de lin, Savon, Chandelles, Thés, Blanc de baleine, Peinture ... &c. &c.—No. 12, rue de la Vieille Levée. 20 avril

FARINE—1000 barils à bord d'un chaland, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 21 avril 79, Tchoupitoulas

BOUTEILLES VIDES—60 paniers bouteilles vides en débarquement de la barque Lubeck et à vendre par 13avril LEOPOLD JEANNET, 38 St Louis

---

QUARTIER-GENERAL.
LEGION DE LA LOUISIANE.

Nelle. Orléans, 23 avril 1846.
Ordre No. 20.

D'APRES la requête de la Compagnie des Voltigeurs d'Orléans, le comité d'administration de la Légion de la Louisiane composé des Chefs de Corps, des Capitaines ou Commandants de compagnies et de l'Etat major de Brigade, se réunira en séance extraordinaire, Mercredi prochain, 29 du courant, à 7 heures précises du soir, à l'Hôtel de Ville.
Par ordre du Brigadier-Général D. AUGUSTIN, commandant la Légion de la Louisiane.
23 av PAUL DORFEUILLE, Aide de Camp

LEGION DE LA LOUISIANE.
RÉGIMENT D'INFANTERIE.

ORDRE No. 5.—Nouvelle Orléans, 27 avril 1846.
Revue d'inspection.

CONFORMEMENT à l'ordre du Brigadier Général, commandant la Légion de la Louisiane, le Régiment d'Infanterie prendra les armes dimanche, 10 mai prochain, et se réunira sur la place d'Armes, à 8 heures précises du matin.
Grande tenue d'été, équipement complet.
Par ordre du colonel J. DUGOUR.
27 av A. CHIAPPELLA, Adj major.

QUARTIER-GÉNÉRAL.
LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans, le 9 avril 1846.
ORDRE No 19.

CONFORMEMENT à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes le Dimanche, 10 mai prochain, et se réunira sur la place d'Armes, à 8 1/2 heures précises du matin, pour une revue d'inspection.
Par ordre du Brigadier Général, D. Augustin.
14 avril PAUL DORFEUILLE, Aide de Camp

BATAILLON D'ARTILLERIE
D'ORLEANS.
Nlle. Orléans, ce 20 avril 1846.
Tir au Boulet.

Le Bataillon prendra les armes le samedi, 2 mai prochain à 3 1/2 heures précises de l'après midi, pour aller établir son Bivouac à Gentilly, sur l'habitation de Mr. Hopkins, et le Tir commencera le lendemain à 6 heures du matin. Armement complet, tenue d'hiver. Réunion à l'Arsenal. Les deux batteries sortiront attelées. Les pièces de six de deux chevaux, et les pièces de douze de quatre chevaux.
Par ordre du Major. F. SAUTON,—Adj. Major.
N. B.—Messieurs les Chasseurs sont respectueusement priés de s'abstenir, pour ce jour, d'aller chasser sur la dite habitation, et surtout dans la direction du Tir.
Messieurs les membres honoraires du corps voudront bien nous honorer de leur présence dans la matinée du 3.
21 avril F. S.—Adj. Major.

L'ECHO DES FEUILLETONS,
LE JOURNAL DES JOURNAUX—LOUIS XIV ET SON SIECLE—LES TROIS MOUSQUETAIRES, illustrés,
PAR ALEXANDRE DUMAS.

REÇU par le Warsaw le 3e No. de l'Echo des Feuilletons, contenant la suite du Morne au Diable. 2o. La 12e livraison du Journal des Journaux, suite de Mlle Bonn avec deux nouvelles, Madelle Clairon par Arsène Houssaye, le Sabbat, par Marie Aycard.
Gravures de modes pour Dames, attachées à l'Echo et au Journal, pour décembre et janvier:
LOUIS XIV ET SON SIECLE—Livraison formant la fin de cet ouvrage.
Paris Louisa, actuellement en débarquement, le de [illegible] les Feuilletons et autres marchandises, dont la distribution sera faite à nos abonnés, aussitôt l'envoi de la boite.
Les Trois Mousquetaires, par A. Dumas, de 30 à 36 gravures à part, vignettes, culs de lampe, lettres ornées &c. édition illustrée par MM Fellens & Dufour, éditeurs de l'Echo des Feuilletons, du Journal des Journaux, brochés et reliés.
La faute qui s'est glissée dans le 2d volume de Louis XIV sera remplie par le prochain arrivage; cette omission ayant été signalée à l'administration, elle s'empressera de la réparer. M. DE LA PLACE, Directeur,
31 mars au bureau de l'Abeille, Chartres No 82

BUREAU DE PLACEMENT
POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,

Gratis pour ceux qui demanderont des employés de toute condition et des manœuvres-journaliers.

LE nouveau bureau de placement établi par M. J. B. CABOS, rue Madison, No. 16, se recommande aux personnes de la classe ouvrière, maîtres et ouvriers, de toute classe. M. Cabos est toujours à même de les pourvoir dans le plus bref délai.
Les propriétaires qui ont besoin de faire bâtir ou de faire réparer leurs propriétés, en s'adressant au dit Bureau, peuvent être mis en rapport avec des entrepreneurs qui leur offriront les marchés les plus avantageux.
Chez M. Cabos, les capitaines de navires et de steamboats, armateurs (ship masters) et les chefs de tous autres établissements trouveront constamment des teneurs de livres, commis de groceries, cuisiniers, maîtres d'hôtel, garçons de salle, barkeepers et servantes, et autres en général.
On y trouvera également des gardiens de jour et de nuit pour marchandises sur la Levée, ou saisies par voie de justice, lesquels fourniront des sécurités pour leur probité, gens de garde malades.
Les étrangers arrivant trouveront au dit bureau l'adresse des maisons où ils seront logés et nourris à bas prix.
Mr. Cabos fournira des apprentis à ceux qui en désireront. En ce moment des ouvriers charpentiers, menuisiers, ferblantiers et d'autres états sont demandés au dit bureau, ainsi que des ouvriers couturières, servantes, gardiennes d'enfants, &c. &c.
En outre, M. Cabos se charge de vente de propriétés, de location d'esclaves et de maisons, &c. 18 nov—1 an

AVIS—M. CABOS, pour la facilité du public, vient d'ouvrir un second bureau, rue Tchoupitoulas, en face le marché Ste. Marie.
Par la correspondance de ses deux bureaux, M. Cabos sera toujours à même d'offrir des avantages aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Il prête aussi de l'argent sur dépôt.
On demande dans l'un ou l'autre de ses bureaux un homme qui sache parfaitement faire les écritures à la place. On le demande à un bon prix.
On voudrait aussi un bon commis de pharmacie. Deux petits garçons Allemands demandent à se placer.
Un commis bien recommandé, parlant anglais et français, désirerait à s'employer dans une grocerie.
1 avril

A VENDRE AU PRIX COUTANT.
CHANGEMENT DE MAGASIN.

LE grand magasin d'habillement, No. 123, Vieille Levée, entre Maine et St Philippe, sera positivement transporté le premier mai prochain. Le fonds de marchandises contenues dans ledit magasin sera positivement vendu avant le déménagement.
Les vestes et habits mérinos de $6 à 14;
Surtouts de travail en drap [illegible]
[illegible]
Levite et habits en mérinos fins, en couleur, 12 à 15;
Habits drap coton [illegible] alpaca, de coton en toile;
[illegible] de toute qualité de 75 cents à $8 la paire;
[illegible]
Chemises ... [illegible] à très bas prix.
20 av JNO. BELLOW Jr.

LES soussignés ont reçu par les navires Rubicon et Gladiator, les articles suivants:
Ombrelles, mousselines et blanches,
Echarpes, barèges des Marquise, noires et blanches, [illegible] barres soie couleurs; broches soie pour [illegible]
[illegible] Egyptiens [illegible]
Mouchoirs batiste française de toutes les grandeurs.
Mouchoirs chellet parmi un bel assortiment d'éventails. Parfumeries diverses.
20 avril D. B. MACARTY, 238, Bourbon

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné:
1000 boîtes et 1/2 boîtes sardines à l'huile de la marque B Guillon;
2000 paniers et caisses huile de Marseille et de Nice grandes bouteilles;
600 paniers vin de Champagne; 50 caisses de Muscat;
300 caisses liqueurs assorties, 50 do câpres;
50 do marasquino, do curaçao;
45 do savon de Marseille; 80 barils et quarts vin de Sicile;
80 barils et quarts vin de Malaga; 2 pipes vin de Catalogne;
100 caisses vin rouge des marques St Julien et la Mission; 300 paniers anisette;
100 paniers et 1/2 paniers Gurgnolet; 100 do bouteilles vides;
25 caisses cerises au jus, do macaron;
300,000 bouchons. AUG. MOLIER.
30 av rue St Louis, No. 90.

CONFITURES DE LA HAVANE, de la fabrique La Diana—12 caisses en débarquement du P. Soulé, en rands paubans et assortis comme suit:
2 paubans ananas, 2 dito limons;
2 dito leaques; 2 dito cedrats;
1 dito mangos; 1 dito oranges;
1 dito gelée gouyaves; 1 dito gelée corosols.
A vendre par
17 avril J F FERCIER & Co, 54, Vieille Levée

GELEE et Pâte de Gouyave—10 barils de 50 douzaines demi boites, importés par le P. Soulé, et à vendre par J. F. BERCIER & Co,
11 av 54 Vieille Levée

FARINE—550 barils farine superfine, en débarquement du steamer Convoy, a vendre par MERLE, BEYLLE & Co.
17 av 79, Tchoupitoulas

SAUCISSONS DE LYON—3 barils en débarquement du navire Francis Depau, et à vendre par
17 av NUMA LACOSTE, 103 Royale

DAME JEANNES—500 de 5 gallons et 100 de 3 gallons en débarquement du navire Francis Depau et à vendre par NUMA LACOSTE,
17 av 103, Royale

LIQUEURS DU PAYS—30 barils eau de vie de New York, 20 do genièvre du pays, à vendre par SMITH BRYAN, 20 Douane

EAU DE VIE DE PECHE—25 barils en magasin et à vendre par SMITH BRYAN, 20 Douane

EAU DE VIE DE NEW YORK—5 demi pipes 4me preuve supérieure, à vendre par SMITH BRYAN, 20 Douane

HUILE pour tanneurs—16 barils huile pour tanneurs, 5 do huile de baleine, à vendre par SMITH BRYAN, 20 Douane

WHISKEY—12 barils vieux Bourbon; 9 do do; 12 dito Monongahela, à vendre par SMITH BRYAN, 20 Douane

TABAC de Cuba et de la Vuelta, capes et tripes, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co, 20, St Louis.

CAFE de la Havane—200 sacs café à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co., 20, St-Louis.

HUILE—500 pouches huile de Malaga ayant droit au drawback, à vendre par
10 av LAPEYRE, HARISPE & Co., 20, St Louis.

PICADURA—22 barils, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co.
10 avril 20 St. Louis

CIGARES de la Havane—Un bel assortiment de Regalias Imperiales, Regalias, Panetelas, Millar, &c. à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co.
10 avril 20, St. Louis

SARDINES, PETITS POIS—[illegible] caisses sardines à l'huile en boites et demi boites, 5 caisses petits pois, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
17 mars—15 rue de la Douane

POUR le marché Mexicain—250 caisses Vin rouge, en douane avec le bénéfice de drawback.
Services de table à dessert, dorés et galvanisme par Ruolz & Elkington; Cuilliers à café, dorées et argentées, à vendre par
9 av LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

LIQUEURS du pays—40 barils eau de vie américaine, 1re et 4me preuves; 10 barils alcohol 1re et 4me preuves; 25 barils genièvre; 26 barils whisky de la Nlle. Angleterre. En débarquement du navire Franconia, et à vendre par W F VREDENBURGH & Co.
9 av 30 Vieille Levée

BLANC DE BALEINE—160 caisses marque French & Coffen, à vendre par W F VREDENBURGH & Co.
9 av 30, Vieille Levée

DIVERS—Récemment reçu par le navire Edouard et à vendre à des termes raisonnables—300 paniers huile d'olive, par 12 bouteilles de 22 onces; 200 dito anisette; 50 caisses fruits à l'eau de vie, en jarres; 100 dito en flacons; 50 dito kirsch; 50 dito absinthe de la marque réputée de Dubied père et fils; 35 dito cerises à l'eau de vie.
14 av REYNAUD, CUCULLU & Co.

TABAC à Chiquer—53 caisses de bonne qualité, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
13 av 32, Tchoupitoulas

FARINE—300 barils des meilleures marques des Illinois, à vendre par J E WOODRUFF, 60 Camp

GRAISSE—160 barils première qualité, à vendre par J E WOODRUFF, 60 Camp

BOEUF—300 barils Mess, Prime et Cargo [illegible] J E WOODRUFF

PORC—[illegible] barils Mess, [illegible]

JAMBONS—40 barriques [illegible] J E WOODRUFF

LES soussignés, ayant à leur disposition ... [illegible] les prix pour clore ... [illegible] des derniers arrivages de Bordeaux [illegible]:
[illegible] Montferrand, St. Estèphe, St. Julien, Château Margaux et Larose;
900 caisses Vin rouge, [illegible]
200 do Vin blanc, Barsac, do do, Sauterne et Haut Sauterne, supérieure;
800 paniers Champagne, des marques bien connues du Marquis de Massa, de Loisson, et du Comte de Mordant, en grandes et en demi bouteilles;
100 caisses Cerises à l'eau de vie de Chauvet et de Champion; 60 do Liqueurs fines et surfines do;
40 caisses Absinthe de Yersin et Lecoultre;
40 do Kirsch de la Forêt Noire;
80 paniers Guignolet d'Angers;
500 boites Cèpes à l'huile;
60 caisses Curaçao et Marasquino, surfins;
50 paniers Bouteilles de Bordeaux;
150 m Bouchons fins et surfins;
10 demi pipes Eau de vie 4e preuve, A. Seignette;
10 do do Otard, Dupuy & Co;
15 do do 1ère et 4me preuve, Castillon [illegible] Pinet, & Cie;
5 quarts Eau de vie 1re preuve, Maglor [illegible];
3 pipes Genièvre de Hollande, (Swan brand);
30 paniers Huile d'olive surfine.
23 av JORDY & BRAZIER, 10 Conti

DISCOURS DE M. THIERS sur les relations de la France avec les Etats Unis d'Amérique, en vente chez VICTOR HEBERT, 149 rue de Chartres.
On vient de recevoir à la même librairie: Les Nos. 11 et 12 du Journal des Livres des Familles, et le troisième numéro de la Revue pittoresque, troisième année. 23 avril

DROGUES ET MEDICAMENS à vendre par le soussigné:
100 livres Cantharides fraiches;
20 do Hydriodate de potasse français;
300 do Camphre raffiné;
20 onces Sulfate de morphine;
20 do Acétate do;
2000 [illegible] de pavots, grosses;
200 livres Douce amère coupée;
100 do Racine de guimauve, belle.
10 av P. CUSACHS, Encoignure Condé et St. Philippe

DROGUES ET MEDICAMENS.
EN débarquement du navire Francis Depau du Havre, à vendre par le soussigné:
Sirop antiphlogistique de Briant,
Elixir anti-glaireux de Guillié,
Pilules de santé du Dr. Franck,
Extrait d'aconit, pommade anti-bois,
Tamarin pur, hydriodate de potasse,
Pâte de jujubes, camphotière de Raspail, en os poli,
Camphotière do en coco,
do do en ivoire,
[illegible] de chien de mer, racine de chicorée,
[illegible] de saponaire, graine d'Avignon,
Fleurs de mauve, do de guimauve,
Do [illegible] étain, grandeurs assorties,
Ether sulfurique concentré,
Alcali volatile do, orseille de Lyon.
23 avril P. CUSACHS, Encoignure St. Philippe et Condé

A VENDRE en débarquement de la goëlette Millaudon,
150 barils olives d'Espagne;
80 do raisins Muscat, par
23 av S V BARRETT, 21 Gravier

A VENDRE en débarquement du navire Mozart, venant de Marseille,
100 barriques vin de Marseille.
200 caisses olives,
200 do capres et cornichons, par
23 av S V BARRETT, 21 Gravier

EN magasin et à vendre à bas prix:
50 caisses sirop de limons.
100 paniers Champagne de la Coupe
50 do do comte de Merson.
50 do do l'Ancre.
50 do do demi bouteilles, par
23 av S V BARRETT, 21 Gravier

HUILE D'OLIVE—100 caisses huile d'olive superfine, marque James Plagnol, en débarquement du navire Mozart, à vendre par
23 av LEOPOLD JEANNET, 38 St Louis

AUX CHAPELIERS.—Occasion rare.
LES soussignés ont en mains un assortiment de chapeaux de Paris, dernier genre qu'ils vendent au prix coûtant, d'importation.
Ces articles sont importés exprès pour le commerce de cette ville et se composent de:
2 caisses chapeaux soie noir;
2 do do à poil ras, noirs; 2 do do do gris;
2 do do supérieurs;
1 do do noirs et de couleur, d'Italie, pr. hommes;
2 do d'Italie assortis.
La personne qui achètera tout l'assortiment, ferait une bonne affaire. H. DE GOER & RIFFLARD,
21, Magasins.

MARCHANDISES FRANÇAISES.
EN débarquement du navire Taglioni, et à vendre par les soussignés:
2 caisses mouchoirs Madras;
4 balles cotonnades françaises, nouveau genre;
2 caisses mousselines dernier genre;
1 do mouchoirs de batiste; 1 do à rivière extra riches.
Voiles en dentelles, gants en fils blancs et noirs, eventails, berthes et cols, &c. H. DE GOER & RIFFLARD,
21, Magasins.

PIPES Allemandes—100 paniers, pour clore une facture, à vendre par
23 av NORTH & BROTHERS.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Hindoo, venant du Havre:
50 boites Champignons au naturel;
100 demi boites do do;
50 boites Cèpes à l'huile; 100 demi do do;
125 boites, demi et quarts dito Pâtés truffés;
170 do et demi dito Truffes du Périgord;
250 boites, demi et quarts de boites Sardines à l'huile;
10 caisses Fruits au jus.
23 av CHARLES DUFOUR, 11 Conti

WHISKEY—200 barils vieux whiskey, différentes qualités, à vendre en magasin, par CHARLES DUFOUR, 11 Conti

FRUITS A L'EAU DE VIE—En débarquement du navire Mozart, de Marseille, 10 caisses fruits à l'eau de vie assortis, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co.
13 av 17 et 19, St Louis

FROMAGES de Hollande—Quelques douzaines, venant de débarquer et à vendre par LOREILHE & Co,
23 avril Encoig. Royale et Douane

SAUCISSONS de Lyon, de qualité supérieure, à vendre par LOREILHE & Co
23 avril encoignure Royale et Douane

TRUFFES du Périgord, garanties noires, et toutes de première qualité, à vendre par LOREILHE & Co.
23 avril encoignure Royale et Douane

FRUITS au jus—Quelques caisses, à vendre par LOREILHE & Co.
23 av encoignure Royale et Douane

OLIVES d'Espagne—En barillets, venant de débarquer et à vendre par LOREILHE & Co,
23 avril encoignure Royale et Douane

SARDINES à l'huile—300 boites et demi boites de la marque bien connue de J Pineau, à vendre par LOREILHE & Co.
23 avril encoignure Royale et Douane

RAISINS verts de Malaga—Quelques barillets garantis en bon ordre, à vendre par LOREILHE & Co.
23 avril encoignure Royale et Douane

ABRICOTS et prunes à l'eau de vie—40 caisses à vendre par LOREILHE & Co
23 av encoignure Royale et Douane

CACAO—18 sacs de Para, à vendre par B. VALLS, 26, Commune
23 av

AMANDES écossées amères et douces, à vendre par B. VALLS, 26, Commune.
23 av

VIN de Jerez, en barils de 8 galons, à vendre par B. VALLS, 26, Commune.
23 av

SUCRE DE LA HAVANE—blanc, jaune et terre, à vendre par B. VALLS,
23 av 26, Commune

CIGARES de la Havane—25,000 Regalias, la Cabana qualités assorties, à vendre par B. VALLS, 26 Commune
23 av

GRAINES pour oiseaux—A vendre par B VALLS, 26 Commune.
23 av

TABAC de la Vuelta pour capes et tripes, à vendre par B. VALLS, 26, Commune.
23 av

BOUCHONS—En sacs de 1000, à vendre par B VALLS, 26 Commune
13 av

GUABA, pâte et gelée, à vendre par B. VALLS, 26, Commune.
23 av

MARCHANDISES sèches—Le soussigné offre à vendre à bas prix, pour clore des consignations, les marchandises suivantes:
Toile à chemises 7/8 et 4/4, idem à draps 10 et 12/4,
Lustades bleues et fantaisie, coutil fantaisie,
Mouchoirs batiste, bords unis et imprimés,
Fil patente, gris, bleu et noir,
Osnaburgs et essuie mains, Huckaback,
Linon écru à moustiquaire,
Caleçons en coton, chemises en coton blanc, chaussettes, chemises en soie, qualité supérieure, mousseline suisse et book, linon Bishop, et book, de l'Inde, ginga Victoria et à raies, jaconat soft mull et swiss stripes, gingham écossais, dessins de mode. SMITH BRYAN,
16 av 20, Douane

Marchandises Françaises, en gros.

LE soussigné devant bientôt partir pour France, prévient les marchands de la ville et de la campagne, qu'il vendra à très bas prix, pour du comptant, les articles suivants reçus par les navires Elizabeth, Octavius, Clarborne et Hindoo, du Havre;
Coutils français pour pantalons, pur fil,
Gingal fil, bleu et blanc,
Mérinos noir pour habits,
Jaconas et organdis imprimés, nouveaux dessins,
Barèges imprimés, unis, à raies, noir, blanc et vert,
Mousselines suisses unies et à carreaux ou brodées pour rideaux,
Eventails, eau de Cologne Monpelas et autres qualités,
Dentelles fil et dentelles imitation, entre deux dito,
Voiles et voilettes, fleurs artificielles pour printems,
Rubans pour chapeaux, nouveaux genres, No. 7 à 12,
Mouchoirs de batiste unis; à ourlet, à rivière, imprimés &c. &c.
Soieries noires pour écharpes et pour robes,
Crêpe lisse et crêpé &c. L. H. RICHARD,
Encoignure Chartres et Douane, au premier
Nota—M. L. H Richard ayant une maison d'achat à Paris, prendra des ordres à exécuter en France à des conditions modérées.
Pendant mon absence, M. J. Louvrier sera chargé de ma procuration pour tout ce qui concerne mes affaires.
18 avril L H RICHARD.

ROBES DE BAL NOUVELLES.

Mme. VINCENT,

Rue Royale, encoignure de la rue Conti,
A l'honneur d'informer les Dames qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages, une addition à son bel assortiment de nouveautés, consistant en:
Robes Mousseline brodées, blanches et en couleur,
Dito Barèges et Balzorines brodées et brochées;
Dito Popeline et Chaly Cardoville.
Aussi, en magasin: Un grand assortiment de Chapeaux de dames, Manteaux, Châles, Mantelets, Echarpes, Cachemire d'Ecosse, Soieries noires et en couleurs, Mousselines de laine pour enfans, Mouchoirs de batiste, Cols et Pèlerines brodés, Ombrelles Lavallière, Rubans, Dentelles, Eventails, Gants de peau, soie et filet; Poupées riches assorties, ainsi qu'une grande variété de Boutons d'acier dans toutes les grandeurs.
Mme. V. désirant écouler au plus vite son stock d'hiver vendra toutes ses marchandises à des prix modérés.
23 déc—

NOUVEAUTÉS LITTERAIRES.
LIBRAIRIE DE VICTOR HEBERT,
149, rue de Chartres.

BOUILLET, Dictionnaire d'Histoire et de géographie; Madame Tastu, Education maternelle, nouvelle édition; E. Sue, Mystères de Paris, édition illustrée, Juif errant do do; Divers, deuxième volume du Diable à Paris; Berger, Eloquence judiciaire, 1 vol.; Langlois, Dictionnaire de Géographie, 5 vol. in 4o; Jérôme Paturot, 1 vol.; Cours complet d'Agriculture; Thiers, Histoire du Consulat et de l'Empire, 5 vol. in 8o.; A. Dumas, le Comte de Monte-Christo, Vingt ans après, Reine Margot, Dame de Monsoreau, Chevalier de Maison Rouge, Sylvandire—Constitution de la Louisiane (nouvelle); Revue Pittoresque No 2, 3ème année; l'Illustration, journal universel; l'Echo des Feuilletons No 4, 6ème année; l'Histoire du Consulat et de l'Empire, 5me volume; Magasin pittoresque, mois de janvier 1846; Juif errant, édition de la Semaine Littéraire. Aussi: un grand assortiment d'ouvrages nouveaux. 22avril

AVIS AUX CONFISEURS.

LE soussigné prévient MM. les confiseurs, qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages du Havre, un assortiment considérable de Cosaques fins et communs.
22 avril V. HEBERT, 149, Chartres

LE CHEVALIER DE MAISON ROUGE, ouvrage nouveau d'Alexandre Dumas, en vente chez V. HEBERT, 149, Chartres.
N. B. L'ouvrage est entièrement terminé et forme 5 livraisons.
En vente aussi:—LE COMTE DE MONTE-CHRISTO, par A. Dumas. Cet ouvrage est entièrement terminé.
22 avril

RASPAIL—Histoire naturelle de la santé et de la maladie, 2 volumes grand in 8o, en vente chez VICTOR HEBERT,
22 avril 149, Chartres

EN débarquement de la barque Lubeck, venant de Bordeaux et à vendre par le soussigné:
234 barriques vin rouge de diverses qualités,
62 barils et demi barils vin blanc Haut Sauterne,
75 caisses absinthe [illegible]
[illegible]
12 avril [illegible]

A VENDRE en débarquement [illegible]

AMUSEMENS.

[illegible]
[REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE.]
Bénéfice de M. [illegible]
Première représentation de la ... scène.
RICHARD CŒUR DE LION,
Opéra en 3 actes, de Grétry.
[illegible] représentation de
LE DIABLE A QUATRE,
ET LA FÉE.
Pièce féerie à spectacle, en 3 actes, imitée de Sedaine, AVEC CHANGEMENS, TRANSFORMATIONS, &c. POUR CETTE FOIS SEULEMENT
LA POLKA,
Arrangée par M. Cloney, et dansée par Mlle St. Cloud, son élève.
On commencera à sept heures.

MARCHANDISES

MARCHANDISES SECHES.
FETTER & BOYD, No. 70, RUE GRAVIER,

VIENNENT de recevoir et offrent à vendre, AUX PRIX LES PLUS BAS, CINQ CENTS COLIS DE MARCHANDISES SECHES, DE SAISON, TELLES QUE:
Calicots d'un genre tout à fait nouveau,
Linon, jaconats de fantaisie, mousselines, gingham,
Robes balzorines, barèges et florentines,
Batiste blanche, jaconats, mousselines Suisse et en lin,
Toile d'Irlande, toile à draps et damassée, linge de table, serviettes, essuie mains, birdseye, diapré de Russie, mouchoirs fil et linon, cotonnade, denimes, étoffe Hickory à raies, gambroons, coutil fil et étoffes à pantalons, coton du pays, blanc et écru, de 3/4, 7/8, 4/4, 5/4, 6/4 et 12/4.
Etoffes à moustiquaire, draperies, bretelles,
Rubans, dentelles, guimpes, mouchoirs soie, de fantaisie, mouchoirs de poche en coton et soie, cravattes soie, bas, gants, caleçons et chemises, osnaburgs, coton Virginie, plaids bleus, idem rayés, ginga à tablier, coutil à matelas, ginga fil, ginga à habit, ginghams à carreaux, couvertures, kerseys, jeans du Kentucky, linseys, draps casimir, habillements d'été &c &c.
N. B. Les personnes qui ont à acheter feront bien de venir à ce magasin avant d'aller ailleurs.
3 avril FETTER & BOYD.

LE Soussigné devant bientôt partir pour l'Europe, prévient les Marchands de la ville et de la campagne, qu'à partir de ce jour, il vendra à des prix réduits, pour du comptant.
Il a maintenant en magasin et en débarquement du navire Taglioni, du Havre:
Chapeaux de paille pour hommes,
Do do pour enfants,
Gants de filet, noirs et blancs; mitaines de filet, longues et courtes,
Gants fil d'Ecosse pour hommes,
Do do pour dames,
Chemises de couleur en belle qualité,
Chaussettes et gants fil écru,
Bas de coton blancs, pour dames et fillettes,
Coutil tout fil laine nouveauté,
Do do blanc; cotonnade française,
Mouchoirs batiste en fil,
Do do en fil d'Ecosse; éventails,
Rubans de satin et de taffetas; Prunelle noire,
Bas et chaussons d'enfants; mouchoirs imitation madras,
Bretelles sans couture, élastiques qualités,
Jolies bourses en soie pour dames, corsets français,
Jupons en crinoline; cols de satin pour hommes,
Cravates noires et couleurs; fil à cordonnier gris et jaune,
Cartes à jouer françaises et américaines,
Un bel assortiment de savons fins,
Papier rayé, peignes, agrafes noires et blanches, galons, coulisses, lacets de soie pour bottines, brosses, boutons, cure à cravate, houpes à poudrer, cordonnet en soie, en poil de chèvre et en coton, aiguilles, épingles, miroirs, lunettes, fil de Rennes, soie à coudre, colliers, bracelets, boucles coton, dés à coudre, &c. &c.
7 avril O. TALAMON, 44, rue de Chartres

DAVID & CHAPUS
93, RUE CHARTRES,

REÇOIVENT par les navires Florence, Franconia, St. Ias Holmes et Huguenot de New York, les marchandises suivantes qu'ils vendront à des prix au dessous du cours, pour du comptant, savoir:
Indiennes des patrons les plus nouveaux et de toutes largeurs, coton blanc 3/4, 7/8, 4/4, 6/4 et 12/4 de toutes les qualités, jaconat anglais nouveau dessins et organdis, balzorine et barège, Taglioni et Mozambique, mousseline suisse unie, à raies et à carreaux, brodée, batiste d'Ecosse, mousseline imprimée à raies et à carreaux, gants et mitaines filet tordu, bobinet noir et blanc, mouchoirs et à fleurs, Russie, osnaburg, nappes et serviettes en fil lin et damassé, dentelle en fil et en coton, imitation, valenciennes, rubans pour mousselines, blanc et en couleurs, satins No. 1 1/2 à 12, chapeaux de paille pour dames, des formes les plus nouvelles depuis $1 à $2 50, bonnets et percales blanches, toile de Paris, de fil d'Irlande en pièce et 1/2 pièce, cravattes batiste pour hommes, chaussettes, cols de batiste de tous les genres et qualités, unis et à jour, lits à rivières et garnis, écharpes de barège, ombrelles superbes depuis $2 jusqu'à $7 la pièce, in Marshall, blanc et noir, soie à coudre, percalines pour tailleurs, cotonnade française, cotonnades, boutons, aiguilles de Warin, et un grand assortiment de bas, chaussons, &c. 13 avril

GARTHWAITE, PAYAN & Co.
No 10, Rue du Canal.—[Building Row,]
Entre les rues de la Vieille Levée et Chartres, Manufacture No. 299, rue Broad, Newark, N. J.

ONT reçu par les navires Florence, Sarah, Franconia, Silas Holmes, et offrent à DES PRIX ENTREMENT BAS POUR DU COMPTANT l'assortiment de marchandises d'été, ci après détaillé:
HABITS—Noirs, en mérinos français, allemand et anglais, habits d'été et casaques sacs, redingotes pour tous les habits, en drap noir ..., gris et couleurs fantaisie, idem en alpaca, à carreaux, croisé, ... et ... alpaca, coutil, coton, jaune coton et gingham.
PANTALONS—En merinos de tout genre, drap de matin, en fantaisie, en toile à carreaux, en coton d'été, en ...
GILETS—En satin noir et bombazin, ... soie à dessins, piqués de Marseille fantaisie et ... en velours.
CHEMISES—En toile, en coton avec devant de toile, en toile rayée, calicot, en soie, en coton croisé, gris et blanc, en laine d'agneau et mérinos, en coton, coton écru et blanc.
CALEÇONS—Blanc et écru, coton tricoté, coton uni, toile blanche et écrue.
CRAVATES—En soie noir d'Italie et en couleurs, en uni et toile. Bretelles en gomme élastique et cuir. Chaussettes blanches et cartées.
Les habitans, marchands et détailans sont respectueusement invités à examiner les marchandises ... avant de faire leurs achats ailleurs. ... pour leur rendant ... offerts ... au cout.
10 av GARTHWAITE, PAYAN & Co.

AU MAGASIN FASHIONABLE,
RUE DE CHARTRES No. 123.

LES soussignés reçoivent par les navires Queen Victoria et Léonidas, du Havre, leur assortiment de Marchandises de printemps et d'été. Leur dépôt Commission maintenant à Paris, à portée les plus grands ... à choisir des Nouveautés les plus recherchées. ... Leurs ... [illegible] suivantes:
Pour Habits.
Drap réduit noir, bronze, bleu, cap de Maure et autres couleurs de mode:
Cachemirettes Extra de toutes couleurs,
Mérinos de toutes les nuances.
Pour Pantalons.
Casimirs d'été, grande nouveauté, noir, bleu et couleurs de mode,
Mérinos unis et façonnés, noir et couleurs de mode.
Coutils anglais et français, blanc et couleurs de mode, à dessins très variés, derniers nouveautés, ... meilleures fabriques.
Pour Gilets.
Bazin anglais, blanc extra fin; Bazin français couleurs de mode, nouveaux dessins, à raies, à carreaux et ... de toutes les couleurs.
Soies pour gilets d'été, de dessins assortis.
Cravates de batiste d'Ecosse croisée, nouveau genre.
Foulards vrai cora, dessins nouveaux.
Cale ... de toile à corsets.
Gants de soie de toutes couleurs, de fil écru, de fil d'Ecosse, &c.; Bretelles de soie, &c.
12 mars CORDEVIOLLE & LACROIX

No. 58, RUE DE CHARTRES.

LES soussignés informent leurs amis et pratiques qu'ils viennent de recevoir par les navires Monument, et Maria Cleaves, les marchandises ci après:
Coutil français et anglais, blanc et en couleur, dernier goût, pour pantalons;
Bazin piqué, du Feliciana, blanc et en couleur, dernier goût, pour gilets,
Mérinos noir et en couleur, pour habits et levites,
Drap de dame, anglais, noir et en couleur, pour levites,
Chaussettes en coton, anglaises,
Chemises françaises et cols de chemises,
Cravates en mousseline, françaises,
Bretelles françaises, en soie élastique,
Tapis de billard &c. &c.
Ils tiennent aussi un grand assortiment d'autres marchandises qu'ils confectionneront, sur demande, dans les dernier genre de Paris.
25 mars L. A. & W. BARBARIN.

CHAPELLERIE PARISIENNE.
Rue de Chartres, No. 40.

L. SIMONET & Cie., viennent de recevoir par le navire Braham, du Havre, un nouvel assortiment de Chapeaux soie, feutre et castor à la Polka, Mazurka et Rowa.
Ils attendent par les premiers arrivages de France, un grand choix de Chapeaux d'été, tels que castor et feutre gris, paille d'Italie, paille Suisse, &c. &c.
Aussi, de Tampico—10 balles Panama, qu'ils vendront très bas prix. 3 fev

CONDUIT à la geôle de police de la seconde Municipalité:
WILLIAM, griffe, âgé d'environ 18 ans, taille de cinq pieds un demi pouce, ayant une cicatrice entre les sourcils, se disant appartenir à M. Johnson du Mississippi.
AUSSI—OLIVER, âgé d'environ douze ans, taille de quatre pieds un pouce et demi, ayant une cicatrice sur la lèvre supérieure, se disant appartenir à M. Wilson.
Les propriétaires des dits esclaves sont requis de venir les réclamer à la geôle de police de la Seconde Municipalité, prouver propriété et les retirer.
20 avril A H ELDREDGE, gardien

CONDUIT à la geôle de police de la 2de. Municipalité, GEORGE, nègre d'environ 34 ans, taille de 5 pieds 6 pouces et demi, se disant appartenir à M. Crane de Lafayette. Le propriétaire est prié de venir le retirer, prouver sa propriété et payer les frais.
17 mars—1pst A. H. ELDRIDGE. Gardien.

DETENUE à la geôle de police de la Municipalité No. 3, depuis le 18 du courant, une négresse nommée EMILIE, se disant appartenir à M. William Strass, demeurant dans la 1re Municipalité; elle est âgée de 30 à 35 ans, taille de cinq pieds 1 1/2 pouces, parlant l'allemand et l'anglais.
Le propriétaire est requis de réclamer la dite esclave, au bureau du Recorder, en se conformant à la loi.
Nouvelle-Orléans, le 23 avril 1846.
24 avr—10 M. HERNANDEZ, Jr., 2nd lieutenant et geôlier.

VINGT-CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE,

SERONT données pour l'arrestation et la mise en prison de l'esclave griffonne MARY-ANN, qui s'est échappée depuis la fin de février. Elle a été achetée par l'intermédiaire de MM. Abat & Domingon et de M. Lacaze, courtier. Cette esclave a appartenu à M. Milliken, et a depuis été employée par M. John Tarbe. Elle est bien connue en ville et a été dernièrement vue sur la Levée, vers les marchés de la première municipalité. S'adresser à BOGART & FOLEY. No. 80, rue Gravier, ou à
13 avril—30 GUSTAVUS CALHOUN, aux Natchez.

AVIS AUX EMIGRANS EUROPEENS ET AUTRES, TERRES A VENDRE.
Ces terres situées dans le comté de Marion, Etat du Tennessee, et près de la rivière de ce nom, d'une qualité excellente, propres à la culture de toutes les céréales, sont offertes à des prix et conditions raisonnables. S'adresser, pour plus amples renseignemens, au soussigné, GAFFARD.
Place Ste. Antoine, à la serre ... l'encloss de la glacière appartenant à M. ... 21 oct—6m

AUX DAMES!

Modes nouvelles ... marchandises fraîches ... dernier goût, d'importations directe, à vendre en gros et en détail, au No. 61, rue de Chartres ... de Paris, article de printemps, nouveau genre ... mousselines imprimées, brochées, ginghams ... voiles de dentelles, ... chapeaux de paille d'Italie, de riz, ... fleurs, bonnets, ... barège, organdis, batiste d'Ecosse, ... &c. &c.
STILLMAN & Co, 61, Chartres

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES

Henry Lockett vs. J. P. Davidson & als.—No. 2,528.
Winder Crouch vs. J. W. Dodd & als.—No. 2,529.

COUR DU SIXIEME DISTRICT JUDICIAIRE—paroisse des Rapides—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'honorable Cour du Sixième District Judiciaire, paroisse des Rapides, il sera offert en vente publique dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, samedi, treize mai 1846, à midi:
L'esclave SARAH, et son enfant WILLIAM.
L'esclave NANCY. Saisies dans l'affaire ci dessus.
Conditions: comptant. JOHN L. LEWIS,
27 avril 3 en 30 Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de Jean Valery Delassize.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

LUNDI, vingt sept avril 1846, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves de la Nouvelle Orléans, en date du 24 mars courant, il sera vendu à la Bourse de la Cité, pour le compte de la susdite succession,
Tous les droits, titres et intérêts du défunt dans et à trois différentes concessions de terres dans la ci devant province de la Floride Occidentale, qui lui ont été concédées par le gouvernement Espagnol, savoir:
1o. La 1re, une concession à titre gratuit, de cinq cents arpens, colloquée sur la rive occidentale de la rivière Comite.
2o. La 2de, une concession à titre onéreux, ou plutôt une vente de dix mille arpens, colloquée entre la rivière Comite et Sandy Creek.
3. La 3me, aussi une concession à titre onéreux, ou plutôt une vente de quarante mille arpens, colloquée sur cinq différentes pièces de terre, savoir:
6,000 Six mille huit cent quatre-vingt-huit arpens sur la rive gauche de la rivière Tanchipaho, 31 degrés de latitude Nord,
9,296 Neuf mille deux cent quatre-vingt-seize arpens sur la même rive de la même rivière, cinq milles au Sud du 31me degré.
8,176 Huit mille cent soixante-seize arpens à 11 1/4 milles du 31me degré.
12,514 Douze mille cinq cent quarante quatre arpens sur la rive gauche de la rivière Tanchipaho, à 17 milles du 31me degré.
3,006 Trois mille quatre-vingt-seize arpens sur la rive gauche et à l'embouchure de la rivière Tanchipaho, faisant face au Sud au Lac Pontchartrain.
40,000
Conditions, comptant. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur, devant M. Théodore Guyol, notaire public, dans l'étude duquel se trouvent déposés les titres et les plans, pour l'inspection de ceux qui se proposent d'enchérir à la vente. W. F. C. DUPLESSIS,
25 mars—3en30 Register des Testamens

Succession de François Marcou.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

JEUDI, vingt-sept avril 1846, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du vingt trois mars 1846, il sera vendu pour le compte de la succession de François Marcou et afin d'effectuer un partage entre les héritiers, les propriétés ci après décrites, savoir:
Un lot de terre situé dans la 1re municipalité, dans l'îlet compris entre les rues Bienville, Bourbon, Conti et Royale, mesurant 30 pieds de face à ladite rue Bienville, sur une profondeur de 106 pieds entre lignes parallèles, le tout mesure française. Ensemble les bâtisses qui sont dessus. Le dit lot de terre se trouve borné de chaque côté et dans plus de la moitié de sa profondeur par un mur mitoyen d'environ 2500 pieds de superficie.
2o. Deux terrains situés dans la 3me municipalité, dans la rue Desirée et désignés comme les Nos 17 et 18 sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, en date du 11 avril 1830 et déposé en l'étude de Octave de Armas, notaire, mesurant chacun 30 pieds de face à ladite rue Desirée, sur une profondeur de 120 pieds, mesure américaine. Lesdits terrains seront subdivisés et vendus en quatre lots d'égale dimension, chacun mesurant 30 pieds de face à la rue Desirée, sur 120 de profondeur.
Conditions de la vente—La propriété rue Bienville un cinquième comptant et la balance à six, douze, dix huit et vingt quatre mois de crédit, et les terrains de la rue Desirée, un quart comptant et la balance à six, douze et dix huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, divisés par coupons, assurés par hypothèque sur lesdites propriétés et portant intérêt à raison de huit pour cent l'an en cas de non paiement à échéance.
N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Félix Percy, notaire public.
25 mars—3 W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens

Succession de Françoise Sylva.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

JEUDI, trente avril 1846, à midi, à la Bourse de la rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nlle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 25 mars 1846, il sera vendu pour le compte de la succession de Françoise Sylva, les esclaves ci après nommés, savoir:
Céleste, négresse âgée d'environ 15 ans.
Célestin, jeune nègre, âgé d'environ 13 ans.
Célie, négresse âgée d'environ 26 ans, bain ... ses deux enfants Albert, jeune mulâtre âgé de ... Marie, jeune mulâtresse âgée d'environ un an.
Conditions de la vente—On tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale et portant intérêt ... échéance. W. F. C. DUPLESSIS,
28 mars—3en30 Register des Testamens

Succession de William H. Field.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS

LE MERCREDI, vingt-neuvième jour d'avril 1846, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, le [illegible] mars 1846 et signé le 26 mars 1846, il sera vendu pour le compte de la succession de William H. Fields, les propriétés foncières ci après décrites, savoir:
La moitié indivise de quatre lots de terre, situés dans la ville de Lafayette, paroisse de Jefferson, en cet Etat dans l'îlet No. 21, compris entre les rues Jackson, Live Oak, Magasins et Philippa, et désignés par les numéros 2, 3, 5 et 6 sur un plan dressé par Chas. F. Zimpel le 2 mars 1832 et déposé au bureau de Jules Mossy, notaire public en cette ville en 1835 sous le numéro 10. Les dits lots mesurant chaque trente pieds, onze pouces et cinq lignes de face à la rue Jackson, sur une profondeur de cent pieds ... le numéro 2 formant l'encoignure des rues Live Oak et Jackson.
La moitié indivise de six lots de terre, situés dans le faubourg Livaudais dans la dite paroisse de Jefferson, dans l'îlet numéro 117, compris entre les rues Ste. Sept, St Patrick et St. Denis, et désignés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 6 sur un plan de la moitié du dit îlet, dressé par ... de la date du ... 1836, et déposé en l'étude de Carlile Pollock, feu notaire en cette ville. Le lot numéro 1 formant l'encoignure des rues Sept et St. Denis, ayant trente pieds de face à la rue Sept, sur cent dix pieds de profondeur et face à la rue St. Denis; les lots numéros 2, 3, 4 et 5 ayant chacun trente pieds de face à la rue Sept, sur cent dix pieds de profondeur, le lot numéro ... ayant trente pieds de face à la rue St. Denis, sur une profondeur de cent cinquante pieds—le tout mesure américaine.
Conditions: comptant. W F C DUPLESSIS,
26 mars Register des Testamens

Succession de Jean Canon.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS

MERCREDI, vingt neuf avril 1846, à quatre heures P. M., à l'hôtel Washington, au Lac Pontchartrain, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du cinq mars 1846, il sera vendu pour le compte de la succession de Jean Canon, les propriétés ci après décrites, savoir:
Tous les droits, titres et intérêts du défunt dans une maison à étage, bâtie sur pilotis au bord du lac Pontchartrain et s'étendant jusqu'au chemin de fer, le rez de chaussée divisé en un seul salon dans toute sa largeur et sa longueur, l'étage divisé en cinq appartements; une maison basse en la cour divisée en trois chambres et une cuisine.
Tous les droits, titres et intérêts du défunt dans une maison basse, bâtie en bois, d'environ quarante pieds de face, divisée en deux pièces, avec une petite cuisine dans la cour.
Conditions, comptant. W. F. C. DUPLESSIS,
1er av—3en15 Register des Testamens

Succession de Pierre Peyroux.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS

LUNDI, quatre mai 1846, à quatre heures P. M., au bureau du Register des Testaments, rue Ste. Anne, entre les rues Condé et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, en date du dix sept décembre 1845, il sera vendu pour le compte de la succession de Pierre Peyroux,
Un lot de meubles meublans, etc. etc.
Conditions comptant. W F C DUPLESSIS,
21 avril—3 Register des Testamens

Succession de Pierre Peyroux.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS.

MARDI, vingt neuf mai 1846, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 17 décembre 1845, il sera vendu pour le compte de la succession de Pierre Peyroux, le lot de terre ci après décrit, savoir:
Un certain lot de terre situé au faubourg Tremé, dans l'îlet marqué O, sur un plan fait par le voyer de la ville, le 6 mars 1832, déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire, et mesurant 30 pieds 10 pouces de face à la rue Ste Anne, sur 110 pieds de profondeur.
Conditions comptant. W F C DUPLESSIS,
23 avril—3 Register des Testamens

Stonberger vs. Leroy—Jean Bernard vs le même.

EN vertu de deux writs de fi. fa. à moi adressés par l'honorable H. Pedesclaux, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 27 avril 1846, à midi, à mon magasin de dépôt, passage de la Bourse, entre les rues St. Louis et Conti,
Un lot de meubles, saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions, comptant.
16 av— C CLAIBORNE, Marshal

J. F. Pepin vs. Veuve Decaux.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable T. W. Collins, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 27 avril 1846, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale,
Tous les droits, titres et intérêts de la défenderesse à 640 acres de terre, situés dans l'Etat du Texas, achetés par la dite défenderesse d'Alexandre Joost, par acte passé devant C. Boudousquie, notaire public le 2 mai 1843, dont 320 acres de terre ont été concédés à George H. Duncan en vertu d'un "land warrant" No. 636, donné par Bernard E. Bee, secrétaire de la guerre, le 5 décembre 1837, et les autres 320 acres forment une partie de la concession de John Adams, comme son head right, lesquelles portions de terre ont été dûment transférées au dit A. Joost, vendeur à la dite dame Decaux. Saisis dans l'affaire ci dessus. Conditions, comptant.
26 mars—3en30 C. CLAIBORNE, marshal.

DANS LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS UNIS—Pour le cinquième Circuit et District de la Louisiane—No. 1407—John J Jackson, fieri facias vs Bushrod Jenkins—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé dans l'affaire ci dessus mentionnée, j'ai saisi et exposerai en vente publique à la presse à coton de Freret, rue Carondelet, entre les rues Union et Perdido, Seconde Municipalité, dans la ville de la Nouvelle Orléans, à midi, le 1er jour de mai 1846:—
Tous les droits, titres et intérêts du défendeur Bushrod Jenkins à et dans vingt huit balles de coton, marquées [J]
Conditions—comptant. W F WAGNER,
21 av—21,27,4. Marshal des Etats-Unis.

A VENDRE par le soussigné, les marchandises ci après, en débarquement du navire Stratford, venant de Bordeaux:
304 barriques vin rouge, de diverses qualités,
50 demi barriques et barils vin blanc haut Sauterne.
24 mars—30 G M. LUCAS, 30 Bienville

GENIEVRE de Hollande (Swan brand)—3 pipes, à vendre par B VALLS,
17 av 26 Commune

BOTTES, Souliers et Brodequins—25 caisses en débarquement des barques Lepante et Oberlin, à vendre par R G HOBBS,
22 avril 12 Douane.

BLANC DE PLOMB—40 barillets No. 1, de Philadelphie, en magasin et à vendre par
22av RICKER & PEARSON, 62 Camp

HUILE à Tanneurs—24 barils à vendre par RICKER & PEARSON,
22 av 62, Camp.

PETITS Biscuits de Boston, venant d'être reçus et à vendre par RICKER & PEARSON
22 av 62 Camp.

WHISKEY—300 barils, en débarquement du vapeur Indiana, à vendre par
22 av JAS E WOODRUFF, 60 Camp

MAIS—1,000 sacs mais, en débarquement du vapeur Brilliant, à vendre par
22 av JAS E WOODRUFF, 60 Camp

RECEMMENT reçu de Marseille par le navire Mozart, et à vendre par les soussignés:
160 barriques vin rouge, 60 demi-barriques idem;
100 caisses vin muscat, 60 [illegible] supérieur;
125 caisses olives, capres et [illegible];
10 balles amandes à coques [illegible];
900 paniers huile de J. Plagnol [illegible] paniers idem;
30 paniers idem de 24 demi-bouteilles [illegible] idem de 12 demi-pipes.
18 avril J F [illegible] & Co, [illegible] Levée

A VENDRE en débarquement de la barque Lubeck, de Bordeaux:
56 bques vin rouge.
300 bls vin blanc.
11 balles bouchons pointus, de 30,000 [illegible]
13av 147 Royale, entre St. Louis et [illegible]

TEINTURIER, DEGRAISSEUR [illegible]
[illegible]

AVIS JUDICIAIRES.

Nettleton & Lee vs Livaudais ou des personnes inconnues—No. 909.

ETAT DE LA LOUISIANE,—Cour du Second District.—Lafourche Intérieure.—A tous ceux que cela peut concerner, sachez:—Qu'en vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'honorable Cour du District du Second District Judiciaire, siégeant dans et pour la paroisse Intérieure de Lafourche, dans la cause ci dessus intitulée, et par moi reçu le 1er jour d'avr. 1846, j'ai, le 16 avril 1846, saisi un morceau de terre appartenant à Livaudais ou personnes inconnues, n'habitant pas cette paroisse, situé dans la paroisse de Lafourche Intérieure, sur la rive gauche du bayou Lafourche à environ [illegible] en bas de la ville de Thibodaux ayant cinquante huit arpens de front sur le dit bayou borné en haut par les terres appartenant à Nicolas Girod et en bas par les terres appartenant à Louis Hareng.
Vous êtes par ces présentes notifiés d'avoir à présenter vos oppositions et les raisons motivées dans les trente jours à partir du jour auquel l'ordre a été délivré au shérif, à la Cour de District du Second District Judiciaire, siégeant dans et pour la paroisse de Lafourche Intérieure, pourquoi la propriété saisie ne serait pas vendue selon la demande du pétitionnaire pour payer la somme de trois cent trente et une piastres et douze cents ($331 12c) et les frais de ce procès. Ce montant étant celui pour lequel les réparations et la façon du chemin et de la levée en face de la dite terre, ont été adjugées aux dits plaintifs Nettleton & Lee, au prix le plus bas, environ le seizième jour de février 1846, par l'inspecteur général de chemins et levées, conformément à la section 31 d'un acte de la législature de cet Etat intitulé acte relatif aux chemins et levées—Approuvé le 7 février 1829.
Thibodaux, le 18 avril 1846. M. BOURG,
23 avril—8 Shérif.

Pierre Lee vs. Samuel Wright Oakey ou personnes inconnues—No 1000.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du second District—Lafourche intérieure—A tous ceux que cela peut concerner, sachez:
Qu'en vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'honorable Cour de District du second district Judiciaire siégeant dans et pour la paroisse de La Fourche Intérieure, dans la cause ci dessus intitulée, et par moi reçu le 1er jour d'avril 1846, j'ai le 15 d'avril 1846, saisi un morceau de terre appartenant à Samuel Wright Oakey n'habitant pas cette paroisse, situé dans la paroisse de Lafourche Intérieure, sur la rive droite du Bayou Lafourche à environ trente milles en bas de la ville de Thibodaux, ayant quarante arpens de face ... borné en haut par [illegible] et en bas par celle de William Field Senior. Vous êtes par ces présentes notifiés d'avoir à présenter vos oppositions et les raisons motivées dans les trente jours à partir du jour auquel l'ordre a été délivré au shérif, à la Cour de District du second district Judiciaire, siégeant dans et pour la paroisse de Lafourche Intérieure, pourquoi la propriété saisie ne serait pas vendue selon la demande du pétitionnaire pour payer la somme de soixante et douze piastres soixante et quinze cents ($72 75c) et les frais de ce procès. Ce montant étant celui pour lequel les réparations et la façon du chemin et de la levée en face de ladite terre ont été adjugées audit plaintif Pierre Lee, au prix le plus bas, vers le seizième jour de février 1846 par l'inspecteur général des chemins et levées, conformément à la section 31 d'un acte de la législature de cet Etat, intitulé Acte relatif aux chemins et levées, approuvé le 7 février 1829.
Thibodaux, le 18 avril 1846.
23 avril—8 M. BOURG, shérif

Paul Price vs. (No. 1001), Samuel Wright Oakey ou des personnes inconnues.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Second District, Lafourche Intérieure—A tous ceux que cela peut concerner, sachez qu'en vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'honorable Cour de District du Second District Judiciaire siégeant dans et pour la paroisse Intérieure de Lafourche, dans la cause ci-dessus intitulée, et par moi reçu le premier jour d'avril 1846, j'ai, le 16 d'avril 1846, saisi un morceau de terre appartenant à Samuel Wright Oakey n'habitant pas cette paroisse, situé dans la paroisse de Lafourche Intérieure, sur la rive droite du Bayou Lafourche, à environ dix huit milles en bas de la ville de Thibodaux, ayant vingt huit arpents de front sur le dit Bayou, borné en haut par les terres appartenant à Edmond Stufflet et en bas par celle de Augustin Pugh.
Vous êtes par ces présentes notifiés d'avoir à présenter vos oppositions et les raisons motivées dans les trente jours à partir du jour auquel l'ordre a été délivré au shérif, à la Cour de District du Second District Judiciaire siégeant dans et pour la paroisse de Lafourche Intérieure, pourquoi la propriété saisie ne serait pas vendue selon la demande du pétitionnaire pour payer la somme de trois cent piastres ($300) et les frais de ce procès. Ce montant étant celui pour lequel les réparations et la façon du chemin et de la levée en face de la dite terre ont été adjugées au plaintif Paul Price, au prix le plus bas, environ le dix neuvième jour d'octobre 1845, par l'inspecteur général des chemins et levées, conformément à la section 31 d'un acte de la législature de cet Etat, intitulé Acte relatif aux chemins et levées, approuvé le 7 février 1829.
Thibodaux, le 18 avril 1846.
23 avril—8 M BOURG, Shérif

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse de Plaquemines. La Paroisse de Plaquemines contre la succession de George Ashbridge et als—No. 276—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse de Plaquemines, j'ai saisi, et j'offrirai en vente publique samedi, le 2 mai 1846, à 11 heures A. M., à la porte de la maison de Cour de Paroisse, la propriété suivante, saisie dans l'affaire ci dessus. Un certain morceau de terre, situé dans cette paroisse, sur la rive gauche du Mississipi, à environ cinquante milles au dessous de la ville de la Nouvelle Orléans, étant la section No. 4, du township No. 17, rangée 16 Est, appartenant à la succession de George Ashbridge. Aussi—Un certain morceau de terre, situé dans cette paroisse, sur la rive gauche du fleuve Mississipi à environ cinquante milles au dessous de la ville de la Nouvelle Orléans, étant la section No. 19, rangée 16 Est, appartenant aux héritiers de Stimson. Aussi:
Un certain morceau de terre, situé dans cette paroisse, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, à environ cinquante milles au dessous de la ville de la Nouvelle Orléans, étant la section No. 16, du township No. 17, rangée 15 Est, appartenant à l'Etat de la Louisiane. Aussi
Un certain morceau de terre, situé dans cette paroisse, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, à environ cinquante milles au dessous de la ville de la Nouvelle Orléans, étant la section No. 15 du township 17, rangée 15 Est, appartenant à P. & F. Cosse. Aussi
Un certain morceau de terre, situé dans cette paroisse, sur la rive gauche du Mississipi, à environ cinquante milles au dessous de la ville de la Nouvelle Orléans, étant la section No. 10 du township No. 17 rangée No. 15 appartenant à J. Richardson et M. A. Prosper, ensemble avec tous les droits, titres, intérêts, réclamations et demandes que la dite succession de George Ashbridge, et les héritiers de Spencer Stimson, l'Etat de la Louisiane, P. & F. Cosse, J. Richardson et M. A. Prosper, ont ou peuvent avoir dans tous terres ci avant décrites, avec toutes améliorations qui s'y trouvent.
Conditions—L'acheteur devra payer le plus petite portion de chaque morceau de terre, pour la somme de cent cinquante piastres comptant, montant du jugement rendu par la dite Cour, et de chacun des dits défendeurs pour chaque morceau de terre, et aussi cent cinquante piastres, montant des dépenses pour réparation des chemins et coût de procès, avec intérêt à ... depuis le [illegible] décembre 1845.
Paroisse de Plaquemines, 19 mars 1846.
21 mars—3en30 F. DE WINT, Shérif de la paroisse de Plaquemines.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse dans et pour la paroisse Plaquemines—No. 276—La paroisse de Plaquemines vs. la succession de Laurent Millaudon—Exécution contre Laurent Millaudon—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse de Plaquemines, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique samedi le deuxième jour de mai 1846, à 11 heures A. M. à la porte de la cour de cette paroisse, la propriété suivante:
Un certain morceau de terre situé dans cette paroisse, sur la rive gauche du Mississipi, à environ cinquante six milles au dessous de la ville de la Nouvelle Orléans, étant la section No. 17 du township No 18, rangée 15 Est, appartenant à Laurent Millaudon, ainsi que tous les droits, titres, réclamations et demandes que ledit défendeur Laurent Millaudon possède ou peut posséder sur ledit terre ci dessus décrit et toutes les améliorations dessus construites.
Conditions—L'acquéreur prendra la plus petite portion dudit morceau de terre pour payer le montant de deux cent cinquante piastres comptant, étant le montant du jugement rendu dans l'affaire ci dessus, avec intérêt à raison de cinq pour cent par an du huitième jour de décembre 1845, et aussi, cent cinquante cinq piastres comptant, étant le montant des dépenses pour la réparation dudit morceau de terre et les frais de poursuite.
Paroisse de Plaquemines, 24 mars 1846.
27 mars F. DE WINT, shérif

ETAT DE LA LOUISIANE: Paroisse de Plaquemines—Cour de Paroisse—No. 278—La paroisse de Plaquemines vs. W. H. Morgan et autres—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse de Plaquemines, Etat de la Louisiane, et j'ai saisi, j'offrirai en vente publique, le 2 mai 1846, à 11 heures A. M., la propriété suivante appartenant à Adolphe Bachelier et Joseph Le Blanc, saisie dans l'affaire ci dessus.—Deux lots de terre, adjacents, situés dans cette paroisse, au Détour des Anglais sur la rive gauche du Mississipi, à environ sept milles au dessous de la ville de la Nouvelle Orléans, mesurant chacun quatre vingt dix pieds de face au dit fleuve, sur quatre vingt dix pieds de profondeur. Lesdits lots désignés par les Nos. 36 et 37 de l'îlet No. 4, sur un plan dressé par —— le 20 septembre 1839 et déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire public dans la ville de la Nouvelle Orléans, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de maître, cuisine, écurie &c.
Conditions—L'acquéreur prenant la plus petite portion de la dite terre, pour trois cents piastres comptant, avec intérêt à raison de cinq pour cent à dater du 19 février 1846 et les frais du jugement rendu dans l'affaire ci dessus.
Paroisse de Plaquemines, 10 mars 1846
11mars—3en30 F. DE WINT, Shérif de la paroisse de Plaquemines

COUR DES PREUVES—Attendu que Charles A. Williams a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Robert Douglas, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour. P. M. BERTIN,
27 avril 3en10 Dep. Register des Testamens

COUR DES PREUVES—Attendu que Madame Ann Hill a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Thomas Hill, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. P. M. BERTIN,
23 avril—3en10 Député Register des Testamens

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de J. J. Renoy—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Clarisse Delery, administratrice de la succession de feu J. J. Renoy, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.
22 avril—3en10 P. M. BERTIN, Dep. Register des Testamens

Succession de J. A. Bourgerol.
PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Thomas Theard, Junr., curateur de la succession de Jean Antoine Bourgerol, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.
18 av—3 en 10 P. M. BERTIN, Dep. Register des Testamens

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de J. B. P. Vidal—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Michel Commagere, curateur de la succession de Jn. Bte. P. Vidal, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. P. M. BERTIN,
18 avril—3 en 10 Député Register des Testamens

Succession de Henry Swasey.
PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John D. Pink, curateur de la succession de feu Henry Swasey, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour. P. M. BERTIN,
22 avril—3en10 Député Register des Testamens

Avis aux propriétaires dans la ville de McDonogh.

LE tableau d'assessment des dépenses pour la confection de la levée en face de la ville de McDonogh à être supportées par les terrains de cette dite ville, est actuellement déposé au bureau du greffier de la Cour de Paroisse, ville de Lafayette. Toutes personnes y intéressées sont notifiées d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la première publication du présent, les raisons pour lesquelles ce tableau ne serait pas approuvé et homologué.
Paroisse Jefferson, 15 avril 1846.
PERSIFOR F. SMITH,
[illegible] avril—3en10 Juge et président du jury de police.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

GRANDE VENTE PAR CATALOGUE
De belles Marchandises Anglaises, Françaises & Américaines
PAR N. VIGNIÉ, No 77, rue de Chartres.

MARDI matin, 28 avril 1846, il sera vendu, à 10 heures, à son magasin d'encan, un grand et magnifique assortiment de marchandises étrangères et américaines consistant pour la plus grande partie en toile d'Irlande supérieure, dite française, toiles à drap anglaises, dito françaises, coutils, toiles de Paris, linon, bruns et blancs mouchoirs de batiste, nappes damassées, jaconats blancs et en couleur, mouchoirs mousselines, cotonnade française, madras français, ... en couleur, mousselines brodées, ... françaises, 4/4 ombrelles et parapluies, soies, ... des à pantalons, dentelles, ... etc. etc.
Conditions à la vente.
Les personnes qui désireraient ajouter des marchandises à cette vente, sont priées de les envoyer la veille.
25 av—3

Vente par ordre des gardiens du port.
PAR W. F. HYDES & G. W. MOSS

MARDI, 28 du courant, à 4 heures et demie de l'après midi, il sera vendu sur la Levée, en face de la place d'Armes, première municipalité, une quantité de vieux cuivre en feuilles, du navire Florence, vendu sous l'inspection des gardiens du port et pour compte de qui il appartiendra.
Conditions—comptant. 27 av—2

FABRIQUE DE VERMICELLI ET DE CHOCOLAT
PAR ABAT & DOMINGON.

MARDI 28 avril 1846, à dix heures du matin, il sera vendu sur les lieux à l'encoignure des rues Moreau et St. Ferdinand—Le contenu d'une fabrique de vermicelle et de chocolat, consistant en presses à vermicelle, moulins à chocolat, moulins à vent, forge complète, et tous autres ustensiles nécessaires à un pareil établissement. 25 avril—3

Vente de Terre dans le Tennessee.
PAR CHARLES A. LABUZAN, Encanteur.

EN vertu d'un Deed of Trust, en date du 6 février 1840 j'exposerai en vente publique à l'encan, au dernier et plus offrant enchérisseur, lundi, 18me jour de mai 1846, à midi, à l'Arcade de Banks, dans cette ville, les propriétés suivantes, savoir:
1o. Une portion de TERRE, située dans le comté de Shelby, Etat du Tennessee, sur la rivière Loosa Hatchy, contenant 2,300 acres.
2o. Une autre portion de TERRE, située dans le comté de Shelby, Etat du Tennessee, sur la rivière Loosa Hatchy, contenant 971 1/2 acres.
3o. Un autre lot ou portion de TERRE, près de l'au Sud de la ville de Tennessee ... dans le comté de Davidson, Etat du Tennessee, contenant 3 1/2 acres.
Ces propriétés sont détaillées plus au long dans le Deed of Trust qui servira à la vente.
Les titres de ces propriétés paraissent être incontestables, cependant je ne transporterai d'autres titres que ceux qui sont en ma possession comme Trustee.
Conditions de la vente, comptant.
25 av—3pe CHARLES GARDINER, Trustee

Vente renvoyée.

Dernière vente de la saison—Cigares de la Havane, Vin de choix, Eau de vie, &c.
PAR BEARD, CALHOUN & Co
Bureau, No 8, Arcade Banks

IL sera vendu jeudi trente du courant, à onze heures au magasin de M. E. Johns, 110 Poydras, pour clore une facture:
[illegible] plus ou moins, cigares de choix de la Havane, des meilleures marques, vin de Hock, de Champagne, vin rouge, de Xeres, et de Madère, etc., de toute première qualité, eau de vie, article de choix, en barils et dame jeannes, genièvre de Hollande en pipes.
Conditions, jusqu'à $250 comptant, $250 jusqu'à $400, soixante jours, $400 et au dessus, quatre vingt dix jours de crédit en billets endossés à satisfaction. Les marchandises seront plus détaillées sur le catalogue. 24 avril—10

Grande vente de Quincaillerie, sans réserve.
PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu le lundi 11 mai 1846, de onze heures du matin à deux heures de l'après midi, et les jours suivants, toutes les marchandises formant le fonds de quincaillerie du magasin No. 11, Vieille Levée, entre Conti et Bienville, connu sous le nom de LeBeau & Chartroud.
Aussitôt après, il sera procédé à la vente des étagères, balances, bureaux, en un mot de toutes les installations du dit magasin.
Conditions. Jusqu'à $100 comptant de $100 à $250 trente jours, de $250 à $400 soixante jours, et pour toute somme au dessus de $400 quatre mois de crédit en billets endossés à satisfaction de l'encanteur. 23 avril

MAGASINS ROUGES.
PROPRIETES DE GRANDE VALEUR
Sur la Levée.
PAR N. VIGNIÉ

IL sera vendu lundi, 4 Mai 1846, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Royale et Chartres, les propriétés suivantes:
1o. Un lot de TERRE avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé en cette ville, sur la Levée entre les deux marchés et désigné par le No. 3 du plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général, en date du 21 décembre 1833, annexé à un acte passé par devant F. De Armas, notaire public, le ..., mesurant 33 pieds 6 pouces de face au Chemin public, 50 pieds ... sur la ligne qui le sépare du lot No. 2, et ... pieds de profondeur ... trottoirs.
Cette propriété est louée à un taux de $ ... par an, à dater du 1er novembre 1845, au taux de CINQ MILLE CINQ CENTS piastres par an.
2o. DEUX LOTS DE TERRE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés en cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Esplanade, Victoire, Moreau et Français, lesdits lots sont contigus et désignés par les Nos. 7 et 6, conformément au plan dressé par B. Buisson en date du 30 mai 1834, et déposé en l'étude de F. De Armas, notaire public, le 1er avril 1835. Le lot No. 7 forme l'encoignure des rues Esplanade et Victoire, et mesure 21 pieds 6 pouces de face à la rue Victoire, sur une profondeur de 72 pieds et 11 pouces entre lignes parallèles.
Le lot No. 6 mesure 27 pieds de face à la rue Victoire, sur une profondeur de 72 pieds et 11 pouces entre lignes parallèles.
Le tout, mesure anglaise. Ces deux lots sont vendus ensemble et sujets à une rente annuelle de $67 50 cents en faveur de la Municipalité No. 3, et payable par quartier.
TERMES ET CONDITIONS.
Un cinquième comptant, et la balance à un crédit de 6, 12, 18 et 24 mois en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, et portant hypothèque spéciale sur les propriétés vendues. Les billets qui ne seraient pas payés à leur échéance, porteront intérêt à raison de 10 par an jusqu'à parfait paiement, et comme clause pénale seulement.
Les actes de ventes par devant A. Chiapella, notaire public, aux frais des acquéreurs.
6 avril—8 f. par s.—1. et j.

VENTES JUDICIAIRES

COUR DE COMMERCE de la Nouvelle Orléans—No. 7,556—Widow of [illegible] Rowers vs la Banque du Mississipi—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci dessus, j'offrirai en vente dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues ... 1846, à midi, les propriétés suivantes, savoir:
1o. Huit billets souscrits par Andrew Knox, chacun de la somme de $2,857 ... tous datés du 25 décembre 1839 et payables à 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 ans de leur date ... &c. ... par Andrew Knox et Daniel P. Blackburn ... hypothèque.
2o. Un billet semblable à ceux ci dessus décrits, de la somme de $6,000 et payable le 30 décembre 1849.
3o. Un autre billet consenti par ledit Andrew Knox, de la somme de $110, 36, daté du 3 janvier 1840, du le cinq janvier 1841, avec Ambrose Knox & Daniel P. Blackburn, comme sécurités.
Ces deux derniers billets ne sont pas garantis par hypothèque. Tous les billets ci dessus décrits sont payables à l'ordre du président et directeurs de la banque du Mississipi, et sont en la possession de ladite Banque, s'élevant en tout à la somme de $29,126 36.
4o. Huit billets souscrits conjointement par Andrew Knox et Daniel P. Blackburn, comme sécurité de Ambrose Knox, chacun de la somme de $1,324, tous datés du trois janvier 1840 et payables respectivement à 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 ans de leur date, ces billets, on suppose, portent intérêt à partir de leur date.
5o. Sept billets souscrits conjointement par Andrew Knox avec Alfred Cox, comme sécurité de Robert P. Shelby, chacun de la somme de $1,294, tous datés du vingt deux décembre 1840 et payables à 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 ans à partir de leur date respective.
6o. Aussi, un autre billet semblable aux billets ci dessus décrits, de la somme de $5,500, date comme, et dessus, et payable le 22 décembre 1849.
7o. Aussi, un autre billet semblable au dernier billet décrit, de la somme de $5,497 37, dû le vingt-trois février 1841.
L'avant dernier billet a été donné, on le suppose, pour souscription au fonds capital de ladite banque.
8o. Huit billets souscrits conjointement par Andrew Knox avec John G. Cocke, comme sécurité de Alfred Cox, chacun de la somme de $2,400, tous datés du 29 février 1840, et payables à 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 ans, de leur date respective.
9o. Aussi, un autre billet semblable à ceux dernièrement décrits, de la somme de $2,000, daté du premier janvier 1840, et payable le quatre janvier 1850.
10. Aussi un autre billet souscrit par Andrew Knox, comme second endosseur, avec John G. Cocke comme premier endosseur, pour Alfred Cox, de la somme de $3,172 79, du le 3 avril 1840.
11. Huit billets souscrits conjointement par Andrew Knox avec Alfred Cox, comme sécurité de John G. Cocke, chacun de la somme de $1 ... tous datés du vingt six décembre 1839, et payables à 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 ans de leur date respective.
12. Aussi, un autre billet semblable aux derniers billets décrits, de la somme de $4,000.
13. Un autre billet semblable au dernier billet décrit, de la somme de $3,000.
14. Une traite payable à l'ordre de Andrew Knox, sur laquelle Andrew Knox est sécurité, tirée par John G. Singleton, sur la maison Anderson, Turnstal & Co, de la somme de $2,094 91.
15. Et un billet souscrit par Andrew Knox, comme sécurité avec Robert P. Shelby, pour Ann J. Singleton, de la somme de $2,046 78, dû le vingt quatre avril 1839; ces deux derniers billets sont en instance à la Cour de Circuit de Washington (Mississippi).
Tous les billets ci dessus décrits sur lesquels Andrew Knox est sécurité, sont en la possession de la Banque du Mississipi et payables à son ordre, à l'exception des billets d'Alfred Cox et John G. Cocke dont le montant s'élève à la somme de $45,372, lesquels billets on suppose être en la possession de John G. Cocke, ayant été retirés par lui conformément à un arrangement fait avec un comité de la dite Banque.
Conditions, comptant.
27 avril—3en10 JOHN L. LEWIS, Shérif de la Paroisse d'Orléans

La Banque de l'Union du Tennessee vs. la Banque des Planteurs du Mississipi.

COUR DE DISTRICT—No. 24,564—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, le Lundi, 11 mai 1846, à midi:
Tous les droits, titres et intérêts de la Banque des Planteurs du Mississipi, à six billets à ordre et à la réclamation qui existe dessus; lesquels billets sont souscrits par T. O. Stark et M. F. Wilkinson s'élevant à $29,000, payables à la dite Banque des Planteurs ou à son ordre, à une de ses branches à Woodville, le premier de ces billets est de la somme de $4000, sur lequel $2,400 sont payées, les dits billets sont payables à différentes époques, à partir de mars 1842, à l'année 1847, comme suit, savoir:

Le premier de $4000 payable le 1er avril 1842.			
2nd	6230 33 1/100	1er mars	1843.
3me	5155 28 1/100	"	1844.
4me	4840 21 1/100	"	1845.
5me	4533 71 1/100	"	1846.
6me	6221 22 1/100	"	1847.

Saisi dans l'affaire ci dessus. Cette criée étant la seconde et dernière, les dits droits, titres et intérêts des défendeurs aux dits six billets seront définitivement adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution suffisante portant intérêt à raison de huit pour cent par an. JOHN L. LEWIS,
27 avril—3en10 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Vente de Propriétés d'une Grande Valeur.

M. G. L. FUSELIER de cette paroisse et M. P. J. PAVY, de la Nouvelle Orléans, offriront en vente publique, le lundi, 4me jour du mois de mai prochain, à 10 heures du matin, à l'encan, au plus offrant et dernier enchérisseur, par le ministère de J. A. Domartrait, juge de paroisse et agissant d'office, comme encanteur public, dans et pour la paroisse Ste. Marie, à la résidence de M. J. A. Frère, les propriétés suivantes:
84 Esclaves des deux sexes. Cet atelier, l'un des plus beaux de la paroisse, comprend des ouvriers, des domestiques de maison, couturières, blanchisseuses, &c.
1 ne Habitation avec la récolte plantée, et de très beaux établissements tout neufs, tels qu'une belle maison de maître, une sucrerie, un moulin à scie, une maison d'économe, des cabanes à nègres et écurie, mulets, chevaux, bœufs de tire et autres animaux, et la propriété de l'habitation. Une voiture à quatre roues, [illegible] cabriolets, charrettes, charrues, instruments [illegible] tout genre, et autres objets à l'usage d'une grande habitation.
Un mobilier considérable qu'il serait trop long d'énumérer en détail.
Conditions—A un et deux ans de crédit, [illegible] ... de MM. G. L. Fuselier et P. J. Pavy [illegible]

VENTES DE CE JOUR
PAR SYKES & HYDE.
A. DEVALL, encanteur.

2100 colis ... [illegible] direction des gardiens du port.

LUNDI, 27 courant, à 10 heures, au No. [illegible] ... sous l'inspection ... pour compte de qui il appartiendra ... [illegible]
125 caisses bottes, brodequins et souliers ... 100 do couteaux ... barriques ... blanc de baleine, ... mélasse, corde, sacs en pitre, ... faïence et verrerie, articles ... bois, ... pelles et pioches, coffres, ... lits et divers autres.
Conditions—Comptant 24 av

Succession de Mme Charlotte [illegible]
PAR BEARD, CALHOUN & Co,
ENCANTEURS

IL sera vendu à l'encan, lundi 27 avril ... à l'Arcade de Banks, en vertu d'un ordre de l'honorable J. Bermudez, juge de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 16 ...
Un certain lot de terre dans l'îlet compris ... rues Apollon, Nayades, Calliope et Clio, mesurant ... pieds de face à la rue Apollon, sur 104 pieds ... pouces de profondeur, faisant face à la rue Calliope ... même profondeur sur la ligne qui le sépare ... Les améliorations se composent d'une maison ... en bois avec les meilleurs matériaux, construite pour une famille respectable. Une cuisine en briques, et autres améliorations—Conditions 1/4 ... balance à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit, en billets à la satisfaction avec intérêt de 6 pour cent par an ... que jusqu'à parfait paiement. Les billets qui ne seraient pas payés à échéance, porteront intérêt à raison de ... par an jusqu'à paiement final.
L'acte de vente par devant D. L. McKay, notaire aux frais de l'acquéreur.
La rue Apollon vient d'être pavée et est payée.

PAR P. E. TRICOU.
Claude Robert contre ses créanciers.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District ... Premier District Judiciaire en date du 11 avril ... il sera vendu ... 25 avril 1846, à dix heures du matin, rue Royale, No. 139, entre Ste Anne et Dumaine, le ... [illegible] abandonnées par ledit Claude Robert à ses créanciers:
Le fonds du magasin de chapellerie, vitrerie &c.
Conditions, comptant.
Immédiatement après la vente desdits articles, il sera procédé à l'adjudication du bail du magasin et de la maison. Ledit bail devant expirer le 31 octobre 1846.
15 avril 20,21,25av

VENTES A L'ENCAN.

300 Colis de Marchandises Sèches, sans réserve.
PAR SYKES & HYDE.
A. DEVALL, encanteur.

MERCREDI, vingt neuf du courant, à dix heures, il sera vendu, sans réserve, un grand assortiment de marchandises sèches, à leur magasin d'encan, No. 6 rue des Magasins en face l'Arcade Banks:
1200 pièces ... merrimack bleue et noir ... 300 pièces ... coton blanchi, couverture ... serge ... flanelles ... toiles ... couverture ... chemises ... étoffe ... Kentucky ... jeans, ... pantalons, ginga à tablier, mousselines ... coton écru, et divers autres articles.
AUSSI—Un petit assortiment de hardes de toutes descriptions.
Conditions—comptant. 27 avril—3

Vente de Propriétés dans la Seconde Municipalité et à Lafayette.
(Par ordre de la Compagnie du Gaz)
PAR BEARD CALHOUN & Co.

LUNDI, 4 mai, à midi, il sera vendu à l'enchère, à la Bourse du Commerce, rue St Charles, les propriétés ci après décrites, savoir:
1o. DOUZE LOTS DE TERRE dans l'îlet borné par les rues Magasins, Foucher, Delord et Duplantier, Seconde Municipalité. Les lots Nos 2, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 mesurant chacun 24 pieds 10 pouces de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 113 pieds 2 pouces, entre lignes parallèles, se terminant dans le fond à une allée commune, de 11 pieds 11 pouces de large. Les lots Nos. 21, 22 et 23 mesurant 25 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Delord sur une profondeur de 102 pieds entre lignes parallèles. Les lots Nos. 20 mesurent, chacun, 24 pieds 10 pouces de face à la rue Foucher, sur 113 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Ces propriétés sont bien situées pour des maisons de rendement particulières.
2o. TROIS LOTS DE TERRE, numérotés 1, 2 et 3, bornés par les rues Cirque, Nayades, Camp et Calliope, et sur le Cercle du Tivoli. Le lot No. 1 mesure 35 pieds 8 pouces et 4 lignes de face au Cercle, 40 pieds à la rue des Nayades, et mesure 78 pieds 3 pouces et 2 lignes dans le fond. Le lot No. 2 mesure 27 pieds 11 pouces de face à la rue des Nayades, 36 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur de 80 pieds 2 pouces sur la ligne de division du No. 1, et 103 pieds 6 pouces sur la ligne de division du No. 3. Sur ce lot se trouve une maison construite en bois et à deux étages. Le lot No. 3 mesure 29 pieds de face à la rue des Nayades, 36 pieds 3 pouces à la ligne du fond, 103 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne du No. 2, et 117 pieds 10 pouces 5 lignes sur la ligne parallèle. Sur ce lot se trouvent une petite maison en bois et quelques autres bâtisses de peu d'importance.
3o. UN CERTAIN LOT DE TERRE dans l'îlet borné par les rues de la Nouvelle Levée, du Commerce, Girod et Lafayette, ensemble avec un bon magasin d'entrepôt construit en briques et à deux étages, s'étendant sur tout le lot, mesurant 19 pieds 5 pouces et 2 lignes à la rue du Commerce, sur une profondeur de 97 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne supérieure, et 96 pieds 3 pouces 3 lignes sur la ligne inférieure.
4o. QUATRE TERRAINS, dans l'îlet borné par les rues Levée, Stone, Washington et le Mississipi. Le lot No. 1 mesure 25 pieds 3 pouces 6 lignes de face au débarcadaire public, sur une profondeur de 80 pieds 10 pouces 6 lignes sur la ligne supérieure et 80 pieds 8 pouces sur la ligne du lot No. 2. Le lot No. 2 mesure 20 pieds 3 pouces 7 lignes de face au débarcadaire public, sur une profondeur de 80 pieds 8 pouces sur la ligne du No 1, et 80 pieds 5 pouces 3 lignes sur la ligne inférieure. Le lot No. 3 mesure 23 pieds 1 pouce 1 ligne face à la rue de la Levée, sur une profondeur de 80 pieds 10 pouces 6 lignes sur la ligne supérieure, et 80 pieds 8 pouces sur la ligne du No. 4. Le lot No. 4 mesure 23 pieds 1 pouce 1 ligne face à la rue de la Levée, sur une profondeur de 80 pieds 8 pouces sur la ligne du No. 3, et 80 pieds 5 pouces 3 lignes sur la ligne intérieure.
5o. SIX TERRAINS, No. 1 à 6 inclusivement, dans l'îlet borné par les rues Prytania, Plaquemines, Washington et Quatrième, chaque lot mesurant 29 pieds 8 pouces face à la rue Quatrième, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.
6o. DEUX TERRAINS dans l'îlet borné par les rues de la Levée, Commerce, Julie et St. Joseph, et désignés par les lots Nos 5 et 6, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer des Etats Unis, en date du 2 janvier 1836 et déposé en l'office de W. Y. Lewis, notaire public. Le lot No. 5 mesure 21 pieds 6 pouces face à la rue St. Joseph, 28 pieds 8 pouces de profondeur et face à la rue Commerce, 44 pieds 11 pouces sur la ligne du fond, et 84 pieds de profondeur sur l'autre ligne. Le lot No. 6 mesure 25 pieds 6 pouces de face à la rue du Commerce et 75 pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété appartenant autrefois aux héritiers Gravier, et les pieds 11 pouces sur la ligne au plus proche de la rue St. Joseph.
7o. UN CERTAIN TERRAIN, désigné par le No. 1 dans l'îlet No. 65, situé dans le faubourg Livaudais, paroisse de Jefferson, formant l'encoignure des rues Magasins et Sepheur, mesurant 25 pieds de face à la rue des Magasins, et 100 pieds 9 pouces de profondeur et face à la rue Sepheur de mesure anglaise. UN AUTRE CERTAIN TERRAIN, désigné par le No. deux, situé dans les mêmes faubourg et Paroisse, mesurant 25 pieds de face à la rue des Magasins, sur 100 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine: ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont appartenant au dit lot, le tout sur un plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer des Etats-Unis en date du 13 janvier 1836.
Conditions—Un cinquième comptant, la balance à six, douze, dix huit et vingt quatre mois de crédit, en billets portant hypothèque spéciale, jusqu'à paiement final, avec six pour cent d'intérêt ... après ... les billets qui ne seront pas payés à leur maturité, ils porteront un intérêt à raison de ... pour cent par an, jusqu'à parfait paiement. Les plans et les lithographies peuvent être examinés au bureau des encanteurs. Les actes de vente pardevant Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 avril

Beaux Lots de Terre dans la rue des Magasins, pour résidence de Familles.
PAR BEARD, CALHOUN & Co.

LUNDI, 4 mai, à midi, il sera vendu à la Bourse du Commerce, rue St Charles,
15 beaux Lots de Terre dans l'îlet borné par les rues Magasins, Camp, Gravier, Richard et Felicite, numérotés de 1 à 15 ... Les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 mesurant chacun 25 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue des Magasins, sur 121 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, courant sur la dernière, à une allée de 12 pieds de largeur. Le No 7 formant l'encoignure des rues Magasins et Richard. Le No 8 mesure 26 pieds ... pouces 6 1/3 lignes de face à la rue Felicite, sur une profondeur de 150 pieds 11 pouces et 6 lignes ... courant jusqu'à une allée de 12 pieds de largeur, ... pieds ... pouces ... 1/3 lignes sur la ligne qui le divise du No. 9 ... la une allée de 12 pieds de largeur sur la dernière de 26 pieds 5 pouces: le No 9, mesure 30 pieds 9 pouces 6 1/3 lignes de face à la rue Felicite ... sur la ligne du No 8, de 154 pieds 8 pouces 5 1/3 lignes ... 6 2/3 pouces sur la ligne du No 10, et ayant une façade sur l'allée de 12 pieds de largeur sur la dernière de 26 pieds 5 pouces: le No. 10, mesure 30 pieds 9 pouces 6 1/3 lignes de face à la rue Felicite, ayant une profondeur de 159 pieds 6 2/3 pouces sur la ligne qui le divise du No 9, et 122 pieds 3 pouces et 2 lignes sur l'autre ligne et ayant une façade sur l'allée de 12 pieds sur la dernière de 26 pieds 5 pouces; les Nos 11 et 12, mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue du Camp, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles, le No 12 formant l'encoignure des rues Camp et Orangers, les Nos 13, 14 et 15, mesurent chacun 26 pieds 5 pouces de face à la rue des Orangers, la même façade sur la dernière à une allée de 12 pieds de largeur, ayant une profondeur entre lignes parallèles de 125 pieds 3 pouces 2 lignes; le No 15 court parallèlement, à une allée de 12 pieds de largeur courant de la rue des Orangers à la rue Richard.
Les propriétés ci dessus sont très avantageusement situées pour y bâtir des résidences de familles et se trouvent au centre d'un voisinage respectable.
Conditions—Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets portant hypothèque sur la propriété jusqu'au paiement final. Si les dits billets ne sont point payés, ils porteront un intérêt à raison de huit pour cent.
Les actes de vente pardevant G R Stringer, notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 av

Vente par ordre de l'administrateur de la succession de Mme Alice Packwood.
PAR BEARD, CALHOUN & Co.,
Encanteurs

IL sera vendu à l'encan, le LUNDI, 25 mai, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable J. Bermudez, juge de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 20 et 27 avril 1846, les propriétés de valeur ci après décrites, appartenant à la succession de feue Mme Alice Packwood, savoir:
1o. Un lot de terre formant l'encoignure nord ouest des rues de la Course et des Magasins, dans l'îlet borné par les rues Robin, Camp, de la Course et des Magasins, mesurant 30 pieds de face à la rue des Magasins, sur une profondeur et face à la rue de la Course, de 117 pieds 10 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles, la ligne du fond faisant face à une allée de 10 pieds de largeur, à l'usage en commun de ce lot et du lot adjoignant.
2o. Un lot de terre dans l'îlet borné par les rues Magasins, Lafayette, Foucher et Poydras, lequel mesure 32 pieds de face à la rue des Magasins et courant jusqu'à la rue Foucher sur laquelle il a une façade de 29 pieds 1 pouce et 4 lignes, avec toute la profondeur entre ces deux rues, qui est d'environ 156 pieds 4 pouces et 4 lignes sur un côté et 154 pieds 8 pouces 3 lignes sur l'autre côté, ce dit lot étant désigné sur un plan par W T Thompson, voyer, par le No 1, et avoisine les Magasins en briques appartenant à M. Wm. Gasquet.
3o. Quatre lots de terre dans l'îlet borné par les rues des Magasins, Lafayette, Foucher et Girod, étant les Nos 2 et 12, 3 et 11, sur un plan dressé par W T Thompson, voyer.
Le lot No 2 a de face 19 pieds 8 pouces 3 lignes à la rue des Magasins, sur une profondeur entre lignes parallèles, de 100 pieds.
Le lot No 12 est joint au No 2, dans le fond et court jusqu'à la rue Foucher, sur laquelle il a de face 19 pieds 8 pouces 6 lignes, sur une profondeur de 73 pieds, 6 pouces 6 lignes sur un côté et 72 pieds 6 pouces et 2 lignes sur l'autre côté.
Le lot No 3 fait face à la rue des Magasins et joint le No 2, avant les mêmes façade et profondeur.
Le lot No 11 est joint au No 3, dans le fond, et fait face à la rue Foucher, ayant les mêmes dimensions que le No 12 (auquel il est joint) excepté la ligne supérieure qui a une profondeur de 74 pieds 7 pouces.
4o. Quatre lots de terre dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Lafayette, Foucher et Girod, désignés sur ledit plan, par les Nos 17, 26, 18 et 16.
Le lot No 17 a de face 26 pieds 7 pouces et 3 lignes sur la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur ... pieds ... 9 pouces à peu ... [illegible]
[illegible]
... Les ventes devront être passées dans les 10 jours ... pardevant Wm. Christy, notaire public ... acquéreurs.
[illegible] 3en30